



(11) **EP 2 189 596 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
09.11.2011 Bulletin 2011/45

(51) Int Cl.:
E04H 4/08 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **09306110.9**

(22) Date de dépôt: **18.11.2009**

(54) **Bassin, notamment de piscine à volet roulant de couverture intégré**

Becken, insbesondere Schwimmbecken mit integrierter Rolladenabdeckung

Basin, in particular for swimming pools with integrated roller blind type cover

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL
PT RO SE SI SK SM TR**

(30) Priorité: **19.11.2008 FR 0806459**

(43) Date de publication de la demande:
26.05.2010 Bulletin 2010/21

(73) Titulaire: **Lermite
44470 Thouare sur Loire (FR)**

(72) Inventeur: **Lermite, Jean
44470 Mauves sur Loire (FR)**

(74) Mandataire: **Laget, Jean-Loup
Brema-Loyer
Le Centralis
63 avenue du Général Leclerc
92340 Bourg-la-Reine (FR)**

(56) Documents cités:
**EP-A1- 0 599 731 FR-A1- 2 869 931
FR-A1- 2 908 145 US-A1- 2005 028 264**

EP 2 189 596 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] La présente invention concerne un bassin notamment de piscine.

[0002] Elle concerne plus particulièrement un bassin comprenant :

- une paroi périphérique à sommet plat de délimitation de l'enceinte du bassin, cette paroi étant surmontée d'un revêtement de surface formant margelle ou plage,
- une doublure intérieure imperméable souple dite liner réalisée d'une seule pièce et venant à recouvrement du fond et de la face interne de la paroi périphérique du bassin, cette doublure étant équipée d'un bord d'accrochage au, ou au voisinage du, sommet de la paroi périphérique et
- une structure de couverture dudit bassin comprenant un rouleau horizontal motorisé au moins partiellement immergé dans ledit bassin, le long d'un côté dit transversal dudit bassin, à l'état rempli dudit bassin et un volet roulant s'enroulant autour dudit rouleau, cette structure de couverture étant au moins partiellement masquée par une plate-forme support de revêtement de surface, cette plate-forme, qui comporte un bord libre ou nez, s'étendant au-dessus de ladite structure depuis le côté transversal du bassin jouxtant ledit rouleau en direction dudit bord libre ou nez et reliant entre eux deux cotés longitudinaux opposés du bassin pour former une continuité de bordure avec la paroi périphérique du bassin.

[0003] Un exemple de réalisation d'un bassin de natation intégrant une telle couverture motorisée est notamment décrit dans le brevet européen EP-0.599.731. Dans ce mode de réalisation, la plate-forme constitue l'un des éléments du bâti support du volet roulant. Cette plate-forme se présente sous forme d'un cadre sur lequel est posé un caillebotis.

[0004] L'inconvénient d'une telle réalisation est la discontinuité d'aspect créé entre la bordure de piscine disposée à l'aplomb des parois de la piscine et le caillebotis, en particulier lorsque la piscine présente une margelle en pierre. Les interstices créés entre bâti et reste du bassin ou au niveau du caillebotis sont sources d'accumulation de poussière ou autres saletés. Enfin, le caillebotis nécessite un entretien particulier.

[0005] Par ailleurs, dans une telle configuration, il est prévu à l'intérieur de la piscine un mur prenant naissance au fond du bassin et s'élevant verticalement depuis ledit fond. Ce mur sert à délimiter le compartiment de logement de la couverture motorisée et permet la séparation dudit élément de couverture du reste dudit bassin. Ce mur créé au niveau du compartiment logeant le volet motorisé un volume mort d'accès et donc d'entretien difficiles.

[0006] D'autres exemples de bassin présentant de tels inconvénients sont notamment fournis à travers les bre-

vets FR-2.908.145, FR-2.869.931 et US 2005/028264.

[0007] Un but de la présente invention est donc de proposer un bassin dont le volet de couverture motorisé est parfaitement intégré au bassin pour ne pas rompre l'esthétique de l'ensemble et ce sans nuire à l'étanchéité dudit bassin.

[0008] Un autre but de la présente invention est de proposer un bassin dont la conception permet de supprimer tout volume mort à l'aplomb du volet motorisé.

[0009] A cet effet, l'invention a pour objet un bassin notamment de piscine, du type comprenant :

- une paroi périphérique à sommet plat de délimitation de l'enceinte du bassin, cette paroi étant surmontée d'un revêtement de surface formant margelle ou plage,
- une doublure intérieure imperméable souple dite liner réalisée d'une seule pièce et venant à recouvrement du fond et de la face interne de la paroi périphérique du bassin, cette doublure étant équipée d'un bord d'accrochage au, ou au voisinage du, sommet de la paroi périphérique et
- une structure de couverture dudit bassin comprenant un rouleau horizontal motorisé au moins partiellement immergé dans ledit bassin, le long d'un côté dit transversal dudit bassin, à l'état rempli dudit bassin et un volet roulant s'enroulant autour dudit rouleau, cette structure de couverture étant au moins partiellement masquée par une plate-forme support de revêtement de surface, cette plate-forme, qui comporte un bord libre ou nez, s'étendant au-dessus de ladite structure depuis le côté transversal du bassin jouxtant ledit rouleau et reliant entre eux deux cotés longitudinaux opposés du bassin pour former une continuité de bordure avec la paroi périphérique du bassin,

caractérisé en ce que la plate-forme est formée par une paroi venue de fabrication avec la paroi périphérique et prolongeant sensiblement à l'horizontale la face supérieure ou sommet plat de la paroi périphérique et en ce que le bord d'accrochage de la doublure présente un décrochement au niveau de la zone de raccordement du bord libre ou nez de ladite plate-forme aux cotés longitudinaux du bassin pour épouser le profil dudit bord libre et s'étendre sous la plate-forme.

[0010] Grâce à la réalisation de la plate-forme dite en balcon sous forme d'un ensemble d'un seul tenant avec le sommet de la paroi périphérique de limitation du bassin, les interstices ou autres espaces libres source d'accumulation de saleté sont supprimés. Par ailleurs, le revêtement de surface de la plate-forme peut être identique à celui du sommet de la paroi périphérique de délimitation du bassin de sorte qu'une continuité d'apparence peut être assurée donnant l'impression à un observateur que le volet motorisé surgit du dessous de la margelle du bassin lors du déploiement du volet de couverture, y compris lorsque la bordure de piscine est en pierre.

[0011] Enfin, la découpe du bord du liner permet de maintenir une parfaite étanchéité.

[0012] De préférence, le fond du bassin est surélevé à l'aplomb du rouleau pour limiter la hauteur de l'espace libre entre fond et rouleau.

[0013] Ainsi, la présence d'un mur de séparation érigé surtout à des fins de sécurité n'est pas nécessaire de sorte qu'aucun volume mort n'est présent à l'aplomb du volet motorisé.

[0014] L'invention sera bien comprise à la lecture de la description suivante d'exemples de réalisation, en référence aux dessins annexés dans lesquels :

la figure 1 représente une vue partielle de 3/4 en élévation d'un bassin conforme à l'invention, une partie de la vue étant représentée exempte de liner, de revêtement de surface et de matière de remplissage pour mieux visualiser la structure interne dudit bassin ;

les figures 2A et 2B représentent des vues partielles en coupe du bassin de la figure 1, l'une (figure 2A) avant coulage du béton et pose du liner, l'autre (figure 2B) après remplissage des cavités et pose du revêtement de surface et du liner ;

la figure 3 représente une vue partielle du bassin en position éclatée de certains éléments le constituant et

la figure 4 représente une vue partielle avant pose du liner et remplissage des cavités, le volet ayant été représenté pour montrer son positionnement relatif.

[0015] Comme mentionné ci-dessus, l'invention a pour objet un bassin 1 en particulier de piscine, équipé d'une couverture permettant de protéger ledit bassin de manière à éviter la salissure de l'eau, l'évaporation et les pertes de calories ainsi que les noyades en période d'inutilisation du bassin.

[0016] Ce bassin comprend, de manière en soi connue une paroi 2 périphérique à sommet 3 plat de délimitation de l'enceinte du bassin. Cette paroi 2 est surmontée d'un revêtement 4 de surface formant margelle ou plage. La nature de ce revêtement 4 de surface peut être diverse et variée. Ce bassin comprend encore une doublure 5 intérieure imperméable souple, dite liner, réalisée d'une seule pièce et venant à recouvrement du fond 19 et de la face interne de la paroi 2 périphérique du bassin 1. Cette doublure 5 est équipée d'un bord 6 d'accrochage au, ou au voisinage du, sommet de la paroi 2 périphérique. Le bassin comprend encore une structure de couverture dudit bassin 1. Cette structure de couverture est formée d'un rouleau 9 horizontal motorisé au moins partiellement immergé dans ledit bassin, le long d'un côté 10 dit transversal dudit bassin, à l'état rempli dudit bassin 1 et d'un volet 8 roulant s'enroulant autour du rouleau 9.

Dans les exemples représentés, le volet 8 roulant est composé de lamelles articulées les unes aux autres qui flottent sur l'eau en position déployée ou déroulée du volet de couverture et sont disposées autour dudit rouleau 9 à l'état enroulé dudit volet de couverture. Cette structure de couverture est au moins partiellement masquée par une plate-forme 13 support de revêtement 14 de surface. Cette plate-forme 13 comporte un bord libre ou nez 15 et s'étend au-dessus de ladite structure de couverture depuis le côté 10 transversal du bassin jouxtant ledit rouleau 9 jusqu'au bord libre ou nez 15 de la plate-forme en reliant entre eux deux côtés 11, 12 longitudinaux opposés du bassin 1 pour former une continuité de bordure avec la paroi 2 périphérique du bassin 1. Dans les exemples représentés, le bord libre ou nez 15 s'étend sensiblement parallèlement au côté 10 transversal du bassin jouxtant le rouleau 9 ou bien encore sensiblement parallèlement à l'axe de rotation du rouleau 9.

[0017] De manière caractéristique à l'invention, la plate-forme 13 est formée au moins par une paroi venue de fabrication avec la paroi 2 périphérique. Ainsi, la paroi constitutive de la plate-forme forme un ensemble monolithique avec le sommet 3 plat de la paroi 2 périphérique. Il en résulte une résistance importante de l'ensemble et une absence de joint entre éléments. En effet, cette plate-forme 13 prolonge sensiblement à l'horizontale la face supérieure au sommet 3 de la paroi 2 périphérique pour obtenir une surface porteuse d'un revêtement de surface parfaitement stable et homogène. Le bord 6 d'accrochage de la doublure 5 présente quant à lui un décrochement 7 au niveau de la zone de raccordement du bord libre ou nez 15 de ladite plate-forme 13 aux côtés longitudinaux du bassin pour épouser le profil dudit bord libre et s'étendre sous la plate-forme 13. Cette rupture d'alignement du bord 6 d'accrochage de la doublure 5 permet audit bord de suivre les contours intérieurs de ladite piscine et, en particulier, de se poursuivre sous la plate-forme 13, au droit ou à la verticale de ladite plate-forme 13.

[0018] De préférence, le fond 19 du bassin 1 est surélevé à l'aplomb du rouleau 9 pour limiter la hauteur de l'espace libre entre fond 19 et rouleau 9. Cette surélévation 20 est obtenue à l'aide de blocs en polystyrène ou autre rapportés, ces blocs, éventuellement garnis de matière de remplissage, telle que du béton, reposent en appui sur le fond du bassin à l'aplomb de la plate-forme 13. Ces blocs forment ainsi une banquette dont le dossier est formé par la face interne de la partie transversale de la paroi 2 périphérique de délimitation de l'enceinte, cette banquette étant disposée à l'aplomb de la plate-forme 13. Ces blocs sont revêtus par la doublure 5. Ils sont donc ainsi entièrement masqués. Le volume logeant le volet roulant est donc ouvert en façade, c'est-à-dire du côté du déroulement du volet de son rouleau porteur de sorte qu'aucun volume mort n'est créé, ce qui facilite le nettoyage.

[0019] Pour permettre la fixation de la doublure 5 à la paroi 2 périphérique, le bassin 1 comporte un profilé 21 à gorge 21 A à l'intérieur de laquelle est apte à s'insérer

le bord 6 d'accrochage de la doublure 5 sur au moins une partie de sa longueur. Ce profilé 21 fixé à ladite paroi 2 périphérique est formé le long de chaque côté 11, 12 longitudinal du bassin d'au moins deux sections 22A, 22B de profilés parallèles.

[0020] De préférence, le profilé 21 comporte le long de chaque côté 11, 12 longitudinal du bassin une première section 22A de profilé dite horizontale s'étendant sous la plate-forme 13 sensiblement parallèlement au plan support de ladite plate-forme 13, une deuxième section 22B de profilé dite horizontale disposée parallèle et à un niveau supérieur à la première section 22A, cette deuxième section 22B s'étendant depuis le nez 15 de la plate-forme 13 jusqu'au côté transversal du bassin opposé à celui 10 jouxtant le rouleau 9 de couverture.

[0021] Dans un premier mode de réalisation de l'invention, le profilé 21 à gorge 21A est, à l'état fixé à la paroi 2 périphérique, disposé entre le sommet de la paroi 2 périphérique et le revêtement 4 de surface formant margelle ou plage.

[0022] Dans un deuxième mode de réalisation de l'invention, le profilé 21 à gorge 21A est, à l'état fixé à la paroi 2 périphérique, disposé en applique contre la face interne de la paroi périphérique.

[0023] En dehors de sa zone de décrochement, le liner 5 présente un bord d'accrochage muni d'une lèvre ou jonc qui vient s'insérer par simple emboîtement à l'intérieur de la gorge 21 A du profilé 21.

[0024] Dans la zone de décrochement, le bord 6 d'accrochage de la doublure 5 est sur une partie sa longueur, en partie dans la région verticale dudit bord, non inséré dans la gorge 21A du profilé 21. Cette portion de bord d'accrochage est malgré tout maintenue plaquée contre la face interne de la paroi 2 périphérique de délimitation de l'enceinte par bridage lors de la mise en place du volet roulant et du rouleau 9 autour duquel le volet s'enroule. Ainsi, le rouleau peut, à chacune de ses extrémités, être muni de joues 27 pour son maintien à l'état suspendu dans le bassin. Une partie de ces joues 27 vient s'appliquer sur le liner dans la zone non fixée au profilé pour maintenir appliqué ledit liner contre la face interne de la paroi 2 périphérique.

[0025] Dans les exemples représentés, la paroi constitutive de la plate-forme 13 est une paroi moulée à coffrage 16 perdu. De préférence, au moins une partie du coffrage 16 perdu forme le nez 15 ou bord libre de ladite plate-forme 13. De préférence encore, cette plate-forme 13 est réalisée en béton. En variante, la paroi constitutive de la plate-forme 13 est une paroi moulée à coffrage non perdu. La paroi 2 périphérique du bassin est quant à elle une paroi verticale formée de panneaux 23 reliés entre eux au moyen d'un chaînage supérieur constitué de profilés 24 de chaînage disposés bout à bout et délimitant une cavité 25 de remplissage d'une matière de moulage. Avant moulage, le coffrage 16 perdu de la paroi constitutive de la plate-forme 13 délimite une cavité 26 de remplissage d'une matière de moulage communiquant avec la cavité 25 de remplissage des profilés 24 de chaînage

comme l'illustre la figure 4.

[0026] Lors du remplissage de la cavité 25 formée par les profilés 24 constituant le chaînage supérieur de liaison des panneaux de la paroi 2 périphérique, la matière de remplissage, telle que du béton, coule également en direction de la cavité 26 de remplissage du coffrage perdu de la plate-forme 13 de sorte que le remplissage des deux cavités s'opère en un même temps. Il en résulte une fabrication aisée de ladite plate-forme 13. La cavité 26 est délimitée d'une part, par une poutre 17 transversale s'étendant sensiblement parallèlement au côté 10 transversal du bassin adjacent au rouleau 9 de couverture, cette poutre 17 transversale reliant les deux côtés 11, 12 longitudinaux du bassin, d'autre part par un élément de fond 18, de préférence de type plaque ou tôle disposé sensiblement parallèlement au fond du bassin, et reliant la poutre 17 transversale au côté 10 transversal du bassin adjacent au rouleau 9 de couverture en fermant ledit espace. La poutre 17 transversale forme le bord libre ou nez 15 de ladite plate-forme 13. Poutre 17 et élément de fond 18 peuvent être réalisés en deux pièces ou en un seul élément comme l'illustre la figure 4 où la poutre 17 est formée par pliage d'un bord de l'élément de fond. A l'état achevé, la plate-forme 13 s'étend en prolongement du sommet plat de la plate-forme 2 périphérique, ce sommet étant formé par la face du dessus du chaînage supérieur. Pour parfaire l'ensemble, la poutre 17 est revêtue d'un habillage d'aspect similaire à celui de la doublure 5. La plate-forme 13 est ensuite revêtue d'un revêtement 14 de surface qui peut être identique ou distinct du revêtement 4 de surface surmontant la paroi 2 périphérique de délimitation de l'enceinte du bassin. Dans l'exemple représenté à la figure 1, les revêtements sont identiques de sorte que la démarcation entre revêtement correspondant à la zone de masquage du volet roulant et margelle de piscine n'est plus visible, comme cela était le cas dans l'état de la technique. Un observateur a ainsi l'impression que, lors du déroulement du volet roulant, ce dernier sort directement du dessous de la margelle.

[0027] La solution obtenue permet de disposer d'une structure de couverture de faible encombrement à l'intérieur du bassin.

Revendications

1. Bassin (1) notamment de piscine, du type comprenant :

- une paroi (2) périphérique à sommet (3) plat de délimitation de l'enceinte du bassin, cette paroi (2) étant surmontée d'un revêtement (4) de surface formant margelle ou plage,
- une doublure (5) intérieure imperméable souple, dite liner, réalisée d'une seule pièce et venant à recouvrement du fond (19) et de la face interne de la paroi (2) périphérique du bassin

(1), cette doublure (5) étant équipée d'un bord (6) d'accrochage au, ou au voisinage du, sommet de la paroi (2) périphérique et
 - une structure de couverture dudit bassin (1) comprenant un rouleau (9) horizontal, motorisé, au moins partiellement immergé dans ledit bassin, le long d'un côté (10) dit transversal dudit bassin, à l'état rempli dudit bassin (1) et un volet (8) roulant s'enroulant autour du rouleau (9), cette structure de couverture étant au moins partiellement masquée par une plate-forme (13) support de revêtement (14) de surface, cette plate-forme (13), qui comporte un bord libre ou nez (15) de couverture, s'étendant au-dessus de ladite structure depuis le côté (10) transversal du bassin jouxtant ledit rouleau (9) et reliant entre eux deux côtés (11, 12) longitudinaux opposés du bassin (1) pour former une continuité de bordure avec la paroi (2) périphérique du bassin (1),

caractérisé en ce que la plate-forme (13) est formée au moins par une paroi venue de fabrication avec la paroi (2) périphérique et prolongeant sensiblement à l'horizontale la face supérieure ou sommet (3) plat de la paroi (2) périphérique et **en ce que** le bord (6) d'accrochage de la doublure (5) présente un décrochement (7) au niveau de la zone de raccordement du bord libre ou nez (15) de ladite plate-forme (13) aux côtés longitudinaux du bassin pour épouser le profil dudit bord libre et s'étendre sous la plate-forme (13).

2. Bassin selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le fond (19) du bassin (1) est surélevé à l'aplomb du rouleau (9) pour limiter la hauteur de l'espace libre entre fond (19) et rouleau (9).
3. Bassin selon l'une des revendications 1 et 2, **caractérisé en ce qu'il** comporte, pour la fixation de la doublure (5) à la paroi (2) périphérique, un profilé (21) à gorge (21A) à l'intérieur de laquelle est apte à s'insérer le bord (6) d'accrochage de la doublure (5) sur au moins une partie de sa longueur, ce profilé (21) fixé à ladite paroi (2) périphérique étant formé le long de chaque côté (11, 12) longitudinal du bassin d'au moins deux sections (22A, 22B) de profilés parallèles.
4. Bassin selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** ledit profilé (21) comporte le long de chaque côté (11, 12) longitudinal du bassin une première section (22A) de profilé dite horizontale s'étendant sous la plate-forme (13) sensiblement parallèlement au plan support de ladite plate-forme (13), une deuxième section (22B) de profilé dite horizontale disposée parallèle et à un niveau supérieur à la première section (22A), cette deuxième section

(22B) s'étendant depuis le nez (15) de la plate-forme (13) jusqu'au côté transversal du bassin opposé à celui (10) jouxtant le rouleau (9) de couverture.

5. Bassin selon l'une des revendications 3 et 4, **caractérisé en ce que** le profilé (21) à gorge (21A) est, à l'état fixé à la paroi (2) périphérique, disposé entre le sommet de la paroi (2) périphérique et le revêtement (4) de surface formant margelle ou plage.
6. Bassin selon l'une des revendications 3 et 4, **caractérisé en ce que** le profilé (21) à gorge (21A) est, à l'état fixé à la paroi (2) périphérique, disposé en applique contre la face interne de la paroi périphérique.
7. Bassin selon l'une des revendications 1 à 6, **caractérisé en ce que** la paroi constitutive de la plate-forme (13) est une paroi moulée à coffrage (16) perdu.
8. Bassin selon la revendication 7, du type dans lequel la paroi (2) périphérique est une paroi verticale formée de panneaux (23) reliés entre eux au moyen d'un chainage supérieur constitué de profilés (24) de chaînage disposés bout à bout et délimitant une cavité (25) de remplissage d'une matière de moulage, **caractérisé en ce que** avant moulage, le coffrage (16) perdu de la paroi constitutive de la plate-forme (13) délimite une cavité (26) de remplissage d'une matière de moulage communiquant avec la cavité (25) de remplissage des profilés (24) de chaînage.
9. Bassin selon l'une des revendications 7 et 8, **caractérisé en ce que** le coffrage (16) perdu comprend une poutre (17) transversale s'étendant sensiblement parallèlement au côté (10) transversal du bassin adjacent au rouleau (9) de couverture, cette poutre (17) transversale reliant les deux côtés (11, 12) longitudinaux du bassin et un élément de fond (18) de préférence de type plaque reliant ladite poutre (17) transversale au côté (10) transversal du bassin adjacent au rouleau (9) de couverture en fermant ledit espace.
10. Bassin selon la revendication 9, **caractérisé en ce que** la poutre (17) est revêtue d'un habillage d'aspect similaire à celui de la doublure (5).

Claims

1. A basin (1), in particular for swimming pools, of the type comprising:

- a peripheral wall (2) with a flat apex (3) defining the enclosure of the basin, said wall (2) being topped with a surface cover (4) forming a deck or shore,

- a flexible impermeable inner lining (5), called a liner, made in a single piece and covering the bottom (19) and the inner surface of the peripheral wall (2) of the basin (1), said liner (5) being equipped with a catching edge (6) at, or near, the apex of the peripheral wall (2), and

- a cover structure for said basin (1) comprising a motorized horizontal roller (9), at least partially submerged in said basin, along a so-called transverse side (10) of said basin, in the filled state of said basin (1), and a roller blind (8) winding around the roller (9), said cover structure being at least partially masked by a surface cover (14) support platform (13), said platform (13), which includes a free edge or covering nose (15), extending above said structure from the transverse side (10) of the basin adjoining said roller (9) and connecting two opposite longitudinal sides (11, 12) of the basin (1) to form a continuous edge with the peripheral wall (2) of the basin (1),

characterized in that the platform (13) is formed at least by a wall manufactured together with the peripheral wall (2) and substantially horizontally extending the flat upper surface or apex (3) of the peripheral wall (2) and **in that** the catching edge (6) of the liner (5) has a recess (7) at the connecting area of the free edge or nose (15) of said platform (13) at the longitudinal sides of the basin to hug the profile of said free edge and extend under the platform (13).

2. The basin according to claim 1, **characterized in that** the bottom (19) of the basin (1) is raised overhanging the roller (9) to limit the height of the free space between the bottom (19) and roller (9).

3. The basin according to one of claims 1 and 2, **characterized in that** it includes, for fixing the liner (5) to the peripheral wall (2), a profile (21) with a groove (21A) inside which the catching edge (6) of the lining (5) can be inserted on at least part of its length, said profile (21) fixed to said peripheral wall (2) being formed along each longitudinal side (11, 12) of the base of at least two sections (22A, 22B) with parallel profiles.

4. The basin according to claim 3, **characterized in that** said profile (21) includes, along each longitudinal side (11, 12) of the basin, a first so-called horizontal profile section (22A) extending under the platform (13) substantially parallel to the support plane of said platform (13), a second so-

called horizontal profile section (22B) arranged parallel to and higher than the first section (22A), said second section (22B) extending from the nose (15) of the platform (13) to the transverse side of the basin opposite it (10) adjoining the cover roller (9).

5. The basin according to one of claims 3 and 4, **characterized in that** the grooved (21A) profile (21) is, in the state fixed to the peripheral wall (2), arranged between the apex of the peripheral wall (2) and the surface cover (4) forming a deck or shore.

6. The basin according to one of claims 3 and 4, **characterized in that** the grooved (21A) profile (21) is, in the state fixed to the peripheral wall (2), arranged pressed against the inner surface of the peripheral wall.

7. The basin according to one of claims 1 to 6, **characterized in that** the wall making up the platform (13) is an absorptive form cast wall (16).

8. The basin according to claim 7, of the type in which the peripheral wall (2) is a vertical wall formed by panels (23) connected to each other using an upper chain formed by chain profiles (24) arranged end to end and defining a cavity (25) for filling with a mold material,

characterized in that before molding, the absorptive form (16) of the wall making up the platform (13) defines a cavity (26) for filling with a molding material communicating with the filling cavity (25) of the chain profiles (24).

9. The basin according to one of claims 7 and 8, **characterized in that** the absorptive form (16) comprises a transverse beam (17) extending substantially parallel to the transverse side (10) of the basin adjacent to the cover roller (9), said transverse beam (17) connecting the two longitudinal sides (11, 12) of the basin and a bottom element (18) preferably of the plate type connecting said transverse beam (17) to the transverse side (10) of the basin adjacent to the cover roller (9) closing said space.

10. The basin according to claim 9, **characterized in that** the beam (17) is covered with a dressing with an appearance similar to that of the liner (5).

Patentansprüche

1. Becken (1), insbesondere eines Schwimmbads, der Bauart, die umfasst:

- eine periphere Wand (2) mit flacher Krone (3), die den Beckenraum begrenzt, wobei diese

Wand (2) von einer Oberflächenverkleidung (4) überragt wird, die einen Rand oder Fläche bildet, - ein als Liner bezeichnetes wasserundurchlässiges elastisches Innenfutter (5), das aus einem einzigen Stück gefertigt ist und als Abdeckung des Bodens (19) und der Innenseite der peripheren Wand (2) des Beckens (1) ausgebildet ist, wobei dieses Futter (5) auf der Krone der peripheren Wand (2) oder in ihrer Nähe mit einem Kontaktrand (6) ausgestattet ist, und
 - eine Struktur zum Abdecken des Beckens (1), die eine horizontale motorisierte Rolle (9) entlang einer Querseite (10) des Beckens umfasst, die im gefüllten Zustand des Beckens (1) zumindest teilweise in das Becken eintaucht, und einen Rollladen (8), der sich um die Rolle (9) aufrollt, wobei diese Struktur zum Abdecken zumindest teilweise von einer die Oberflächenverkleidung (14) tragenden Plattform (13) verdeckt wird, wobei diese Plattform (13), die einen freien Rand oder eine Abdeckungsnaht (15) umfasst, sich ab der Querseite (10) des Beckens, neben der Rolle (9), über der Struktur erstreckt und zwei gegenüberliegende Längsseiten (11, 12) des Beckens (1) miteinander verbindet, um mit der peripheren Wand (2) des Beckens (1) eine durchgehende Einfassung zu bilden,

dadurch gekennzeichnet, dass die Plattform (13) von mindestens einer Wand gebildet wird, die mit der peripheren Wand (2) hergestellt wird und die Oberseite oder flache Krone (3) der peripheren Wand (2) etwa horizontal verlängert und dass der Kontaktrand (6) des Futters (5) auf Ebene der Verbindungszone des freien Randes oder der Nase (15) der Plattform (13) mit den Längsseiten des Beckens einen Rücksprung (7) aufweist, um das Profil des freien Randes anzunehmen und sich unter der Plattform (13) zu erstrecken.

2. Becken nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Boden (19) des Beckens (1) lotrecht zur Rolle (9) überhöht ist, um die Höhe des freien Raums zwischen dem Boden (19) und der Rolle (9) zu begrenzen.
3. Becken nach einem der Ansprüche 1 und 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** es zur Befestigung des Futters (5) an der peripheren Wand (2) ein Profil (21) mit Nut (21A) aufweist, in die der Kontaktrand (6) des Futters (5) mindestens über einen Teil seiner Länge eingreifen kann, wobei dieses an der peripheren Wand (2) befestigte Profil (21) entlang jeder Längsseite (11, 12) des Beckens von mindestens zwei Sektoren (22A, 22B) paralleler Profile gebildet wird.
4. Becken nach Anspruch 3,

dadurch gekennzeichnet, dass das Profil (21) entlang jeder Längsseite (11, 12) einen ersten horizontalen Profilssektor (22A) aufweist, der sich unter der Plattform (13) etwa parallel zur tragenden Ebene der Plattform (13) erstreckt, einen zweiten horizontalen Profilssektor (22B), der parallel und auf einer höheren Ebene gegenüber dem ersten Sektor (22A) angeordnet ist, wobei sich dieser zweite Sektor (22B) von der Nase (15) der Plattform (13) bis zur Querseite des Beckens erstreckt, die der Seite (10) gegenüberliegt, die neben der Abdeckrolle (9) liegt.

5. Becken nach einem der Ansprüche 3 und 4, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Profil (21) mit Nut (21A) im an der peripheren Wand (2) befestigten Zustand zwischen der Krone der peripheren Wand (2) und der Oberflächenverkleidung (4), die einen Rand oder Fläche bildet, angeordnet ist.
6. Becken nach einem der Ansprüche 3 und 4, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Profil (21) mit Nut (21A) im an der peripheren Wand (2) befestigten Zustand an der Innenseite der peripheren Wand anliegt.
7. Becken nach einem der Ansprüche 1 bis 6, **dadurch gekennzeichnet, dass** die die Plattform (13) bildende Wand eine modellierte Wand mit verlorener Verschalung (16) ist.
8. Becken nach Anspruch 7 der Bauart, bei der die periphere Wand (2) eine vertikale Wand ist, die von Platten (23) gebildet wird, die miteinander durch eine obere Verbindung verbunden sind, die von Verbindungsprofilen (24) gebildet wird, die Seite an Seite angeordnet sind und einen Füllungshohlraum (25) einer Modelliermasse begrenzen, **dadurch gekennzeichnet, dass** die verlorene Verschalung (16) der die Plattform (13) bildenden Wand vor dem Modellieren einen Füllungshohlraum (26) einer Modelliermasse begrenzt, der mit dem Füllungshohlraum (25) der Verbindungsprofile (24) kommuniziert.
9. Becken nach einem der Ansprüche 7 und 8, **dadurch gekennzeichnet, dass** die verlorene Verschalung (16) einen Querbalken (17) umfasst, der sich etwa parallel zur Querseite (10) des Beckens neben der Abdeckrolle (9) erstreckt, wobei dieser Querbalken (17) die zwei Längsseiten (11, 12) des Beckens verbindet und ein Bodenelement (18), vorzugsweise der Bauart einer Platte, die den Querbalken (17) mit der Querseite (10) des Beckens neben der Abdeckrolle (9) durch Verschließen des Raums verbindet.
10. Becken nach Anspruch 9, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Balken (17) mit einer Verkleidung überzogen ist, die in ihrem

Aussehen dem Futter (5) ähnelt.

5

10

15

20

25

30

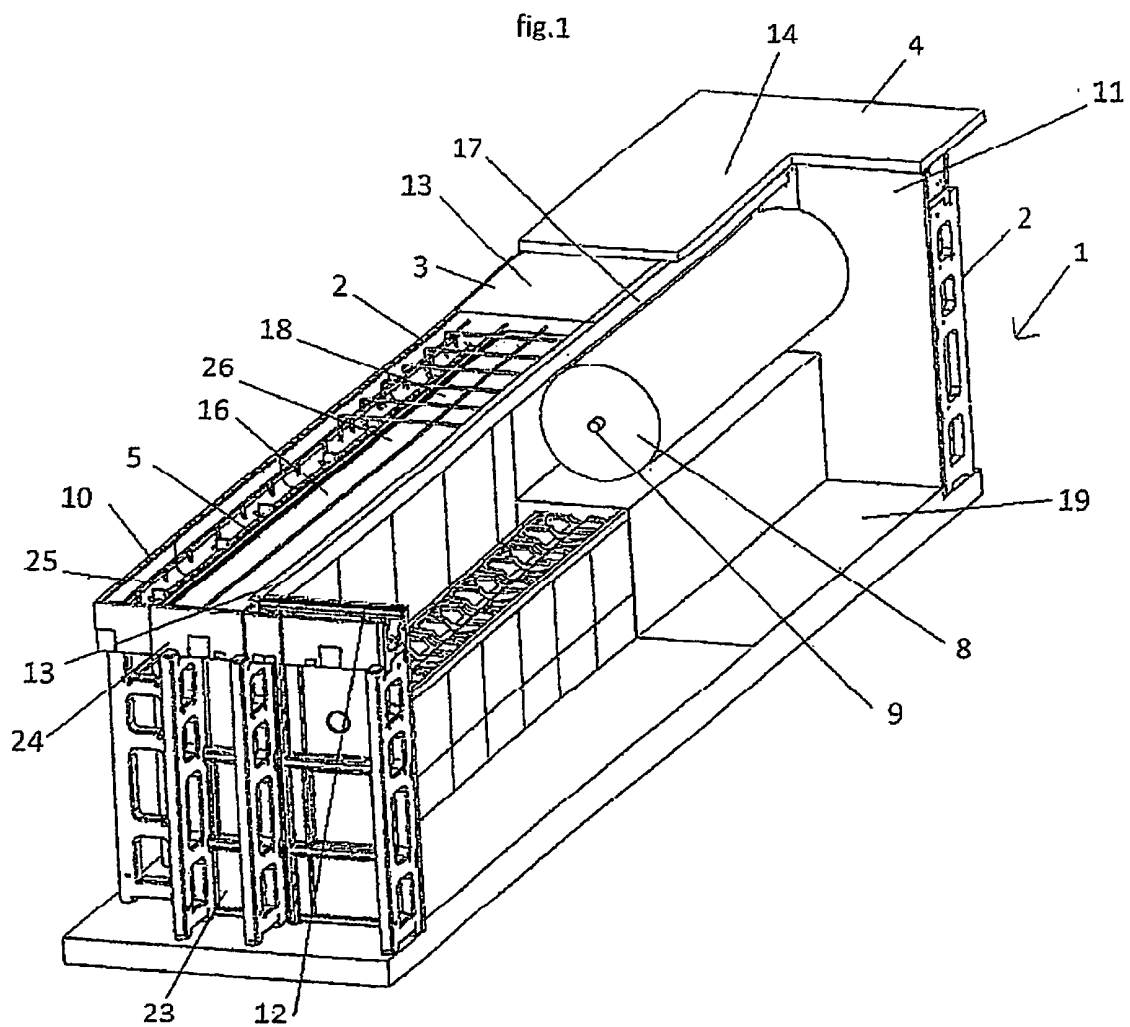
35

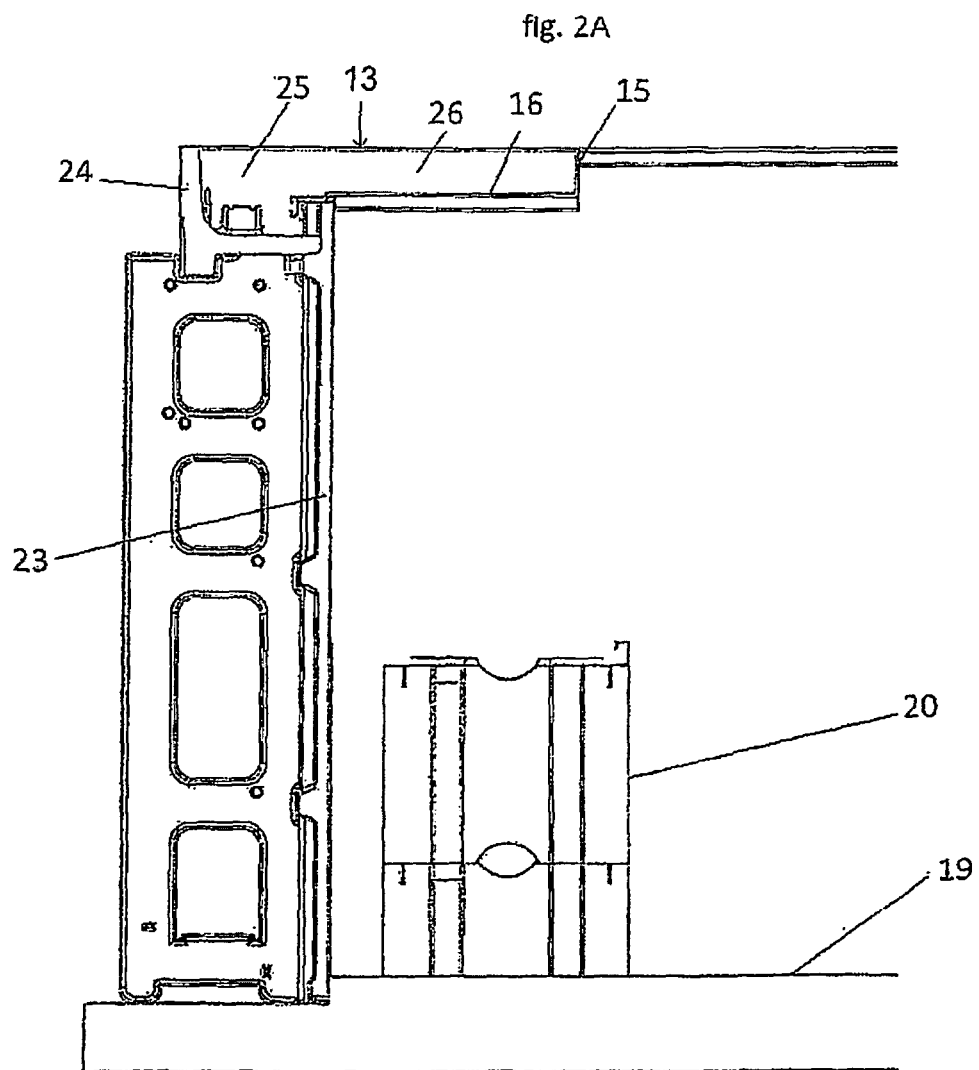
40

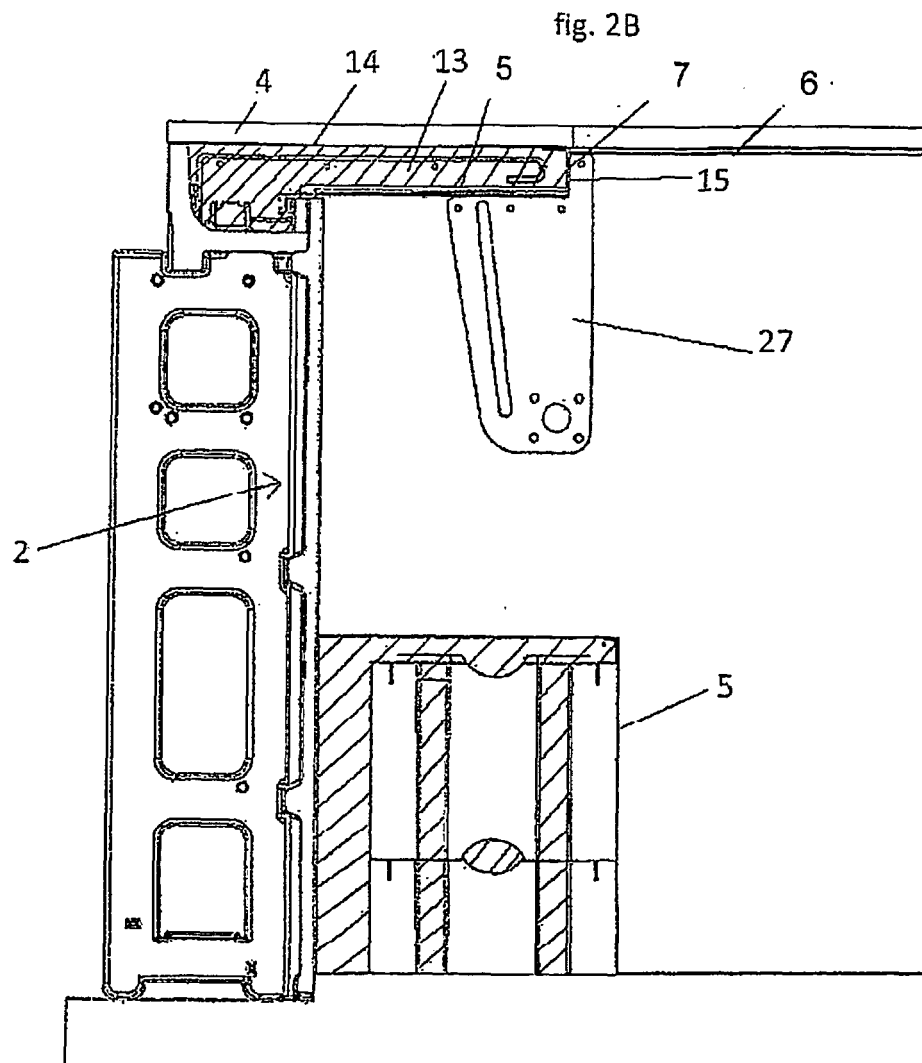
45

50

55







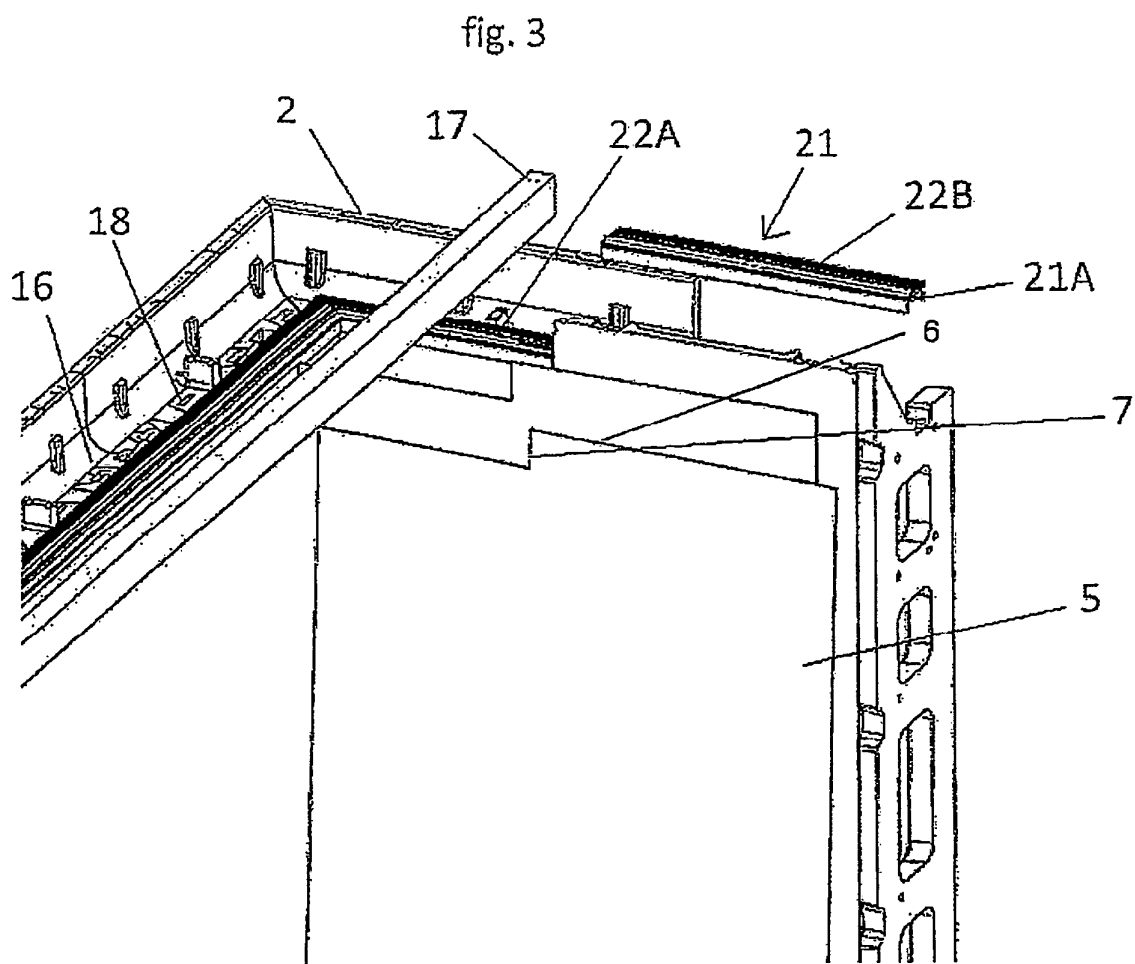
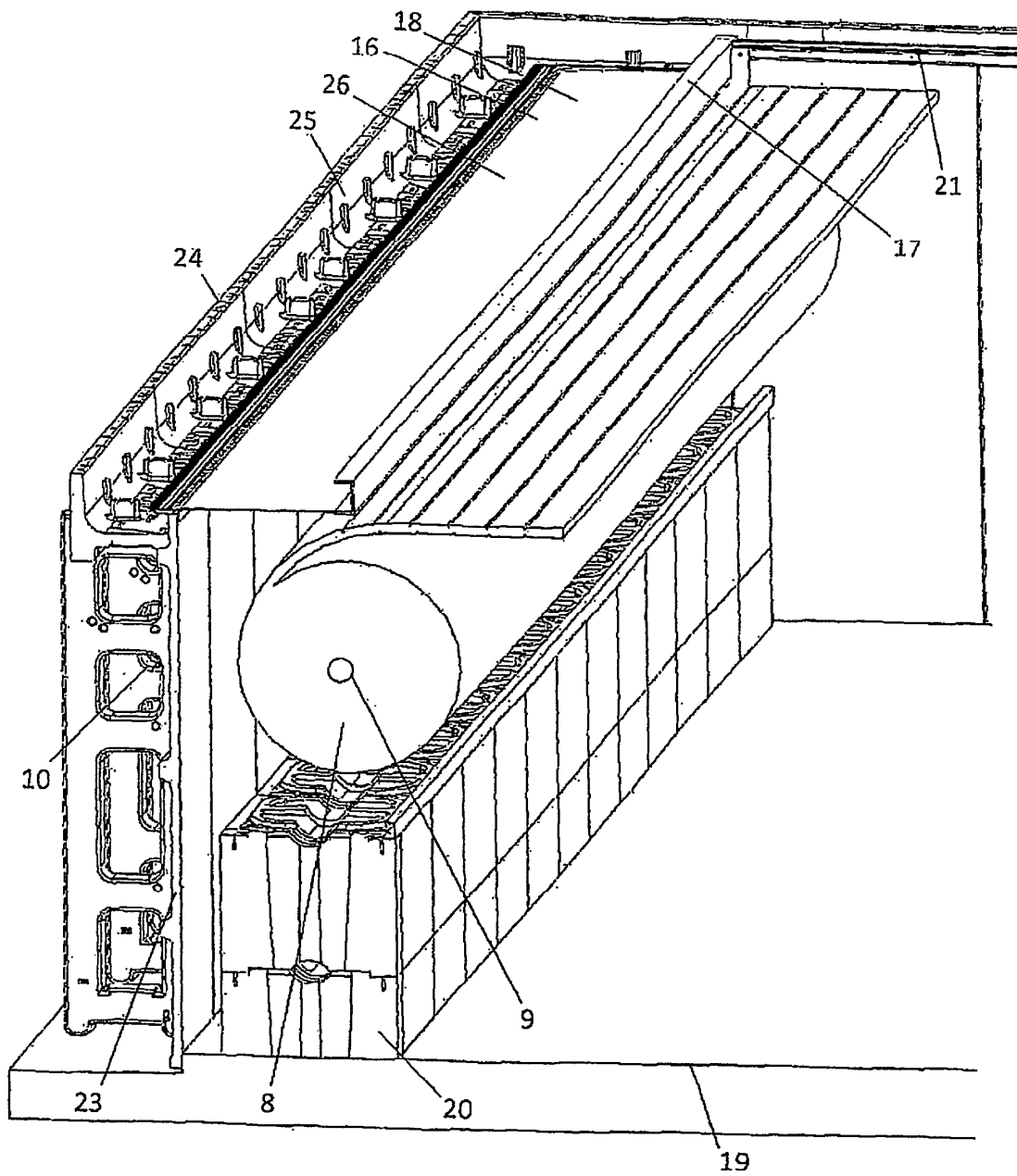


Fig. 4



RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- EP 0599731 A [0003]
- FR 2908145 [0006]
- FR 2869931 [0006]
- US 2005028264 A [0006]